

**Nombre de
Membres**

En exercice : **23**

Qui ont pris part au vote : **19**

Pour : **19**

Date de la convocation : **12 février 2026**

Séance du **24 février 2026**

Délibération 2026 – 02-24 - 01

L'an deux mil vingt-six le 24 février

À **19h15**, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
GIVORD Jean-Louis	LAURENT Michèle	GABILLET Guy
PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise	TRONCY René
THIBERT Karine	TRESSELT Nadine	NIZET Cécile
LEQUEUX Sébastien		

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Caroline **TROUILLOUX**, Serge **DUMARAIS**, Catherine **MIGNOT**, Cédric **GREGOIRE**, Alexandre **DESRAYAUD**, Ufuk **YUKSEL**, Christian **RAVOUX**

Pouvoirs : Serge **DUMARAIS** donne pouvoir à Jean-François **CARJOT**, Catherine **MIGNOT** donne pouvoir à Nathalie **DUCLOS**, Cédric **GREGOIRE** donne pouvoir à Sébastien **LEQUEUX**

**Objet : délibération d'affectation des Résultats provisoires de l'exercice 2025
BUDGET PRINCIPAL**

Objet : délibération d'affectation des Résultats provisoires de l'exercice 2025 BUDGET PRINCIPAL

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 de la commune de Vonnas en date du 2 février 2026 ;

Considérant que la collectivité s'oriente vers une reprise anticipée des résultats,

Considérant que les textes prévoient un visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels et le tableau des résultats d'exécution du budget établis par l'ordonnateur et signés par lui.

Considérant que la comptable du SGC n'est aujourd'hui pas en mesure de vérifier l'adéquation avec les informations issues d'Hélios et de transmettre la balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

Considérant que cette étape formelle peut être rattrapée a posteriori en corrigeant le montant après l'adoption du CFU via la première décision budgétaire exécutoire (article L 1612-32 du CGCT).

Considérant que les services préfectoraux de l'Ain (compte tenu du contexte) après échange avec les services de la SGC retiennent une souplesse dans la mise en œuvre d'une affectation des résultats dite provisoire sans approbation du CFU et qu'en l'absence de CFU validé, nous devons inscrire dans votre délibération d'affectation "Affectation provisoire des résultats".

Considérant qu'il conviendra de remettre à la Préfecture, sans visa du comptable public, une fiche de calculs de résultats prévisionnels ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget permettant d'attester de manière comptable de l'affectation que vous allez inscrire à votre BP 2026.

Considérant que si ce résultat affecté est exactement le même après édition du CFU définitif, la délibération étant exécutoire, cette dernière ne sera pas à remplacer.

Considérant que dans le cas contraire, en cours d'année, une nouvelle délibération d'affectation du résultat et décision modificative pour modifier les comptes 001 et/ou 002 sera nécessaire.

La commune propose une reprise anticipée des résultats

Considérant qu'à ce stade, les résultats avec le comptable sont concordants

Constatant que le CFU non définitif fait apparaître les résultats suivants :

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

1. Excédent d'investissement : 192 222,94 €
2. Excédent de fonctionnement : 665 124,71€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2026 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 665 124,71€ et l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 192 222,94 € ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

Recettes Compte 001 - « Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) » : **192 222,94 €**

Recettes Compte 1068 - « Excédents de fonctionnement » : **251 110,84 €**

Section de fonctionnement

Recettes Compte 002 « Excédents de fonctionnement » : **414 013,87€**

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

27 FEV. 2026

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

